

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DU 16 MARS 2018 à 19 H 30

Présents : (liste dans l'ordre du tableau)

Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Anne-Marie AUMER, , Séverine ANTOINE, Alain PONTAILLER, Didier PELOIS, Christian CLEMENT, Jean-Michel LALLEMAND, Rachid CHADID, Philippe ROUSSELOT, Joëlle DIOT, Laurence COUDIÉ, Frédéric COGNON, Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration : M Philippe LEMOINE à M Alain PONTAILLER, Mme Corinne SCHRIVE à M Jean-Michel LALLEMAND, Mme Véronique JORDY à Mme Anne-Marie AUMER, M Nicolas MORIS à M Rachid CHADID, Mme Sallyanne RAHMOUNI à M Jean-Pierre ABEL, Mme Mina EL RHARBI à M Christian CLEMENT, Mme Coralynne PIAT à Mme Séverine ANTOINE, Mme Valérie GUILLEMOT à Mme Joëlle DIOT.

Absents : M Moussa GASMI, M Michel DEBANA, M Hervé PRICOT.

Rapport n° 2018-03-01 - Adoption procès-verbal séance du 13 février 2018

Adopté à l'unanimité de 20 voix.

Rapport n° 2018-03-02 - Convention d'adhésion avec le service des archives du Centre de Gestion de l'Aube

Adopté à la majorité de 19 voix pour et 1 abstention (Mme COUDIE).

Convention avec le Centre de Gestion de l'Aube visant à faire intervenir, en cas de besoin, le service « Archives » du Centre de Gestion de l'Aube, dans un maximum budgétaire de 25 000 € par année budgétaire.

Rapport n° 2018-03-03 - Restauration de l'autel Saint Nicolas – accord et demandes de subventions

Adopté à l'unanimité de 20 voix.

L'église de la Nativité de la Vierge, de notre commune, possède un autel dédié à St Nicolas, orné d'un retable de bois polychrome pour partie du 19^e siècle, qui inclut dans sa partie supérieure trois panneaux peints plus anciens, réputés du 17^e siècle. Ce retable est classé depuis 1908 et il convient aujourd'hui de le restaurer. Le montant des travaux de restauration s'élève à 14 160,00 € H.T. Une subvention à hauteur de 40% sera sollicitée auprès de la DRAC et une seconde à hauteur de 15% auprès du Conseil Départemental.

Rapport n° 2018-03-04 - Conservation-restauration des statues Vierge à l'Enfant et Saint Maur accord et demande de subvention

Adopté à l'unanimité de 20 voix.

L'église de la Nativité de la Vierge, de notre commune, possède deux statues : la première, la « Vierge à l'Enfant » et la seconde « Saint Maur », sur lesquelles une attaque de xylophages a été repérée. L'état de ces statues protégées au titre des monuments historiques impose un traitement curatif afin d'assurer leur parfaite conservation et empêcher le mal de s'étendre à d'autres pièces de mobilier de l'église. Le montant des travaux d'anoxie (traitement insecticide curatif) s'élève à 1 985,00 € H.T. Profitant de cette opération, il sera également procédé à des travaux de consolidation du bois altéré, au bouchage des zones consolidées, avec réintégration colorée et à la confection d'un socle pour l'assise et la protection du bois pour le Saint Maur. Le montant de cette seconde prestation s'élève à 1 870 € H.T. Une subvention à hauteur de 40% sera sollicitée auprès de la DRAC et une seconde à hauteur de 15% auprès du Conseil Départemental.

Rapport n° 2018-03-05 - Convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube

Adopté à l'unanimité de 20 voix.

La commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer la conservation intègre et sécurisée des archives électroniques. Le Département de l'Aube dispose, pour ses propres besoins, d'un système d'archivage électronique et a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. Ainsi, la commune déposera ses documents électroniques aux Archives Départementales qui en assureront la conservation, à titre gracieux.

Questions diverses : NEANT

Séance levée à 20h30

Le Maire
Jean-Pierre ABEL

